

Biscarrosse le 22 02 2023

Madame le Maire
Mesdames et Messieurs les Conseillers

Objet : Préavis de grève de 0 à 24 heures du 01 au 31 Mars pour l'ensemble des personnels de la collectivité.

Madame le Maire,

Des mobilisations historiques des travailleuses et travailleurs ont eu lieu depuis le jeudi 19 janvier 2023 et la dernière en date du jeudi 16 février, démontre une nouvelle fois le rejet massif au projet de réforme de nos retraites que porte le gouvernement. Il sera combattu jusqu'au retrait, d'autant plus qu'il y a des solutions pour accroître les ressources des caisses de retraite et équilibrer le système qui sont très simples ; il faut augmenter les salaires, procéder à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, développer l'emploi stable et qualifié, cesser de multiplier les exonérations de cotisations sociales. Et dans la Fonction publique : revaloriser le point d'indice et embaucher massivement dans les services publics, nécessaires pour répondre aux besoins des citoyens. La CGT défend un droit à une retraite pour tous les salariés, dès l'âge de 60 ans, avec les moyens de vivre dignement et donc :

- Le retrait de cette réforme ;
- Un départ à la retraite dès 60 ans à taux plein ;
- Des départs anticipés à 55 ans ou un trimestre de départ anticipé par années d'exposition pour les salariés exposés à des facteurs de pénibilité ;
- Assurer un niveau de pension (taux de remplacement) d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète ;
- Élever le minimum de pension au niveau du SMIC pour une carrière complète ;
- Indexer les pensions sur l'évolution des salaires et sur celle des prix ;
- Prendre en compte les années d'études au travers d'une validation des périodes de première recherche d'emploi dès l'inscription à Pôle emploi ;
- Une politique volontariste d'égalité salariale femmes-hommes, améliorant la retraite des femmes et abondant les ressources des régimes.

Bien entendu, et puisque depuis de nombreux mois nous réitérons cela, nous rappelons également que la fédération CGT des Services publics exige le même statut pour tous les personnels, les mêmes garanties et droits collectifs. Nous voulons le retour de nos CAP de plein exercice, le maintien de notre droit de faire carrière, avec une évolution significative entre son début et sa fin, qui passe par l'accès à la catégorie supérieure, de meilleures rémunérations, le droit à la retraite à 60 ans.

Pour être en mesure d'accomplir l'ensemble de nos missions avec la plus grande efficacité, le gouvernement doit faire le choix de dotations budgétaires supplémentaires de l'État pour mettre en œuvre l'ensemble de ces mesures, pour le maintien, l'amélioration, le renforcement de l'ensemble de nos services publics, c'est-à-dire des services rendus à la population du berceau à la fin de vie, le choix de l'intérêt général.

De plus, suite au décret du 30 novembre 2022, 80 000 agents bénéficieront d'une augmentation nette mensuelle de 192 euros sous forme de Complément de Traitement Indiciaire-CTI, mais ce sont aussi et surtout plus de 100 000 agents de la filière sociale, médico-sociale et de l'animation de la Fonction publique territoriale qui sont encore exclus du bénéfice du CTI.

En conséquence, la fédération CGT des Services publics reste déterminée dans la période actuelle et avec les agents et salariés du champ fédéral. Dans la continuité de l'appel de l'intersyndicale nationale du 11 février 2023, qui ouvre la perspective de « mettre la France à l'arrêt dans tous les secteurs le 7 mars prochain », notre fédération appelle l'ensemble des agents à préparer, la mise à l'arrêt, la fermeture, de leurs services dès le 7 mars. Elle soutiendra toutes les actions et mobilisations participant à l'élévation du rapport des forces.

Et parce que pour les femmes, trop souvent avec des carrières hachées ou à temps non complet et donc encore plus concernées par l'allongement de la durée de cotisation, c'est la double peine. De fortes inégalités existent dans l'emploi et l'insertion professionnelle, au travail et après, devant la retraite. L'écart salarial moyen stagne autour de 25%. Dans la Fonction publique territoriale, les femmes perçoivent en rémunération nette moyenne 8,3% de moins que les hommes. La Fonction publique est très fortement féminisée avec plus de 62 % de femmes. Elles sont 70 % des plus bas salaires les faisant basculer dans la précarité et la pauvreté. De plus, les femmes dans la Fonction publique ont globalement 30 % de primes en moins. Cette situation discriminante s'aggrave avec une politique salariale qui ne favorise que l'individualisation de la rémunération.

Aussi, notre organisation appelle également, comme le propose l'intersyndicale, à se saisir du 8 mars, journée internationale de luttes pour les droits des femmes, afin de mettre en évidence l'injustice sociale majeure de cette réforme envers les femmes.

La fédération CGT des Services publics porte la seule réponse adéquate et attendue des fonctionnaires et agents publics qui est bien l'augmentation conséquente du point d'indice immédiate de 10 % et le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat cumulée depuis les vingt dernières années, et revendique :

- 10 % de temps de travail en moins ;
- 10 % d'effectifs en plus ;

SYNDICAT CGT DES TERRITORIAUX DE BISCARROSSE

- 10 % immédiatement d'augmentation indiciaire et salariale et le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat cumulée depuis les vingt dernières années ;
- 10 % de temps de formation ;
- L'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction publique.

Par ailleurs, la Fédération CGT des Services Publics, formule de nouveau trois demandes immédiates :

- Une nouvelle mesure d'urgence sur la valeur du point d'indice, à caractère rétroactif, permettant au minimum de couvrir le niveau d'inflation prévu en fin d'année ;
- La mise en place sans délai d'un mécanisme d'indexation de la valeur du point sur l'inflation ;
- L'ouverture urgente de négociations portant sur le rattrapage des pertes et sur la revalorisation des grilles.

C'est pour cela, que notre syndicat CGT des Territoriaux de Biscarrosse prend toutes ses responsabilités en déposant **un préavis de grève pour les 1er mars 2023, 2 mars 2023, 3 mars 2023, 4 mars 2023, 5 mars 2023, 6 mars 2023, 7 mars 2023, 8 mars 2023, 9 mars 2023, 10 mars 2023, 11 mars 2023, 12 mars 2023, 13 mars 2023, 14 mars 2023, 15 mars 2023, 16 mars 2023, 17 mars 2023, 18 mars 2023, 19 mars 2023, 20 mars 2023, 21 mars 2023, 22 mars 2023, 23 mars 2023, 24 mars 2023, 25 mars 2023, 26 mars 2023, 27 mars 2023, 28 mars 2023, 29 mars 2023, 30 mars 2023, 31 mars 2023, de 0 h à 24 h** pour l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale.

Vous en souhaitant une bonne réception, je vous prie de croire, Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de nos respectueuses salutations.

Le Secrétaire Général
BOUDIGUES Frédéric

